

**WPR/RC39.R8 "STRATEGIES DE LA SANTE POUR TOUS D'ICI L'AN 2000" -
SURVEILLANCE CONTINUE DE LA MISE EN OEUVRE DES
STRATEGIES NATIONALES, RAPPORT DU SOUS-COMITE,
PARTIE II**

Le Comité régional,

Ayant examiné la Partie II du rapport du Sous-Comité des Programmes et de la coopération technique sur la surveillance continue des progrès de la mise en oeuvre des stratégies de la santé pour tous d'ici à l'an 2000;¹

Prenant note des points de vue exprimés par le Sous-Comité et par les représentants au cours de cette session faisant mention des progrès importants accomplis sur la voie de la réalisation de la santé pour tous;

Insistant sur le fait que la surveillance continue des progrès de la mise en oeuvre des stratégies de la santé pour tous, même si elle ne doit faire l'objet d'un rapport qu'à intervalles réguliers, doit être un processus continu et global qui, avec les évaluations périodiques, fait partie intégrante du processus gestionnaire pour le développement sanitaire national de tous les Etats Membres;

1. DEMANDE instamment aux Etats Membres:

- 1) de poursuivre leurs efforts pour mettre en oeuvre leurs stratégies nationales de la santé de tous, par le biais d'actions concrètes visant à réduire ou éliminer les principaux problèmes affectant le développement de la santé;**
- 2) de continuer à améliorer la surveillance continue et l'évaluation dans le cadre de la gestion du système sanitaire national;**
- 3) d'utiliser l'information obtenue à partir de la surveillance continue et de l'évaluation pour passer en revue et réviser leurs stratégies de la santé pour tous;**
- 4) de passer en revue les obstacles à la mise en oeuvre des stratégies de la santé pour tous signalés lors de la surveillance continue et l'évaluation des progrès, et d'adopter les mesures nécessaires qui permettront de les surmonter;**
- 5) de reconsidérer et de réorienter leur système national d'information sanitaire afin a) de préciser quel type d'information est nécessaire pour calculer les indicateurs qui reflètent les valeurs de la santé pour tous, b) de renforcer le système d'information sanitaire, et c) d'améliorer la capacité des services de santé à tous les niveaux à analyser l'information recueillie et agir en conséquence;**

2. PRIE le Directeur régional:

- 1) d'aider les Etats Membres à surmonter les principaux obstacles qui freinent l'élaboration, le développement, la mise en place, la surveillance continue et l'évaluation des stratégies de la santé pour tous;**
- 2) d'encourager les Etats Membres à partager leur expérience et les progrès réalisés sur la voie de la santé pour tous;**
- 3) de transmettre le rapport d'activité au Directeur général accompagné des commentaires des représentants.**

¹ Document WPR/RC39/7.